

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU LUNDI 01 OCTOBRE 2012**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : Le 25 septembre 2012

**Nombre de Conseillers Municipaux :**

EN EXERCICE : 23  
PRESENTS : 14  
VOTANTS : 18

**ORDRE DU JOUR :**

1. *Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26/07/2012,*
2. *Autorisation à Monsieur le Maire pour lancer un appel d'offres pour l'achat d'une balayeuse,*
3. *Appel d'offres pour la réfection des courts de tennis,*
4. *Autorisation et choix d'un A.M.O. (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage) pour divers travaux de voirie,*
5. *Choix de l'entreprise pour l'éclairage du terrain d'entraînement de foot,*
6. *Modification des statuts de la Communauté de Communes les Sources de l'Yerres,*
7. *Décision Modificative,*
8. *Signature de la convention avec l'association ACT'ART saison 2012/2013,*
9. *Adhésion des communes de DAMMARIE LES LYS et PRINGY au SIESM 77,*
10. *Adhésion au Fonds Solidarité Logement,*
11. *Rapport annuel d'exploitation « Loi Mazeaud »*
  - *Service public de l'eau potable*
  - *Service public de l'assainissement,*
12. *Questions diverses.*

Le **Lundi 01 octobre 2012**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Rozay-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Patrick PERCIK, Maire.

**ETAIENT PRESENTS:**

Mr PERCIK Patrick, Maire.

Mr DE MATOS Gilbert, Mme PIOT Valérie, Mr BLANCHARD Maurice, Mme MISZCZAK Brigitte, Adjoints.

M. ALLONCLE Claude, M. DENEST Bernard M. NASSAU Frédéric, Mr DELAVAU Jean-Claude, Mr PETER Jean-Pierre, Mme RANDEL Ingrid, Mme BLOND Anne-Marie, Mme BOGHE Fabienne, Mme MICHARD Céline, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES :**

Mme BALLON Patricia pouvoir à M. DE MATOS Gilbert

Mme NERIS Nathalie pouvoir à M. PETER Jean-Pierre

Mr BEAUGRAND Bernard pouvoir à M. PERCIK Patrick

Mme CONSEIL Jocelyne pouvoir à Mme MISZCZAK Brigitte

**ABSENTS :**

M. MOUSSU Anthony, Mr REGNAULT Henri, Mme DE VIVEIROS Anita, Mr POGNOT Jean-Pierre, Mme GALLAY Eveline.

Formant la majorité des membres en exercice,

Mme BLOND Anne-Marie a été élu secrétaire de séance.

**ASSISTAIT EGALEMENT À LA SEANCE :**

Mme LOIZEAU Joëlle, Secrétaire Générale

Avant de commencer la présente réunion, Monsieur le Maire demande à ses collègues de l'autoriser à inscrire à l'ordre du jour les points suivants :

- *Changement de nom de l'association Alliance Musicale de Rozay en Brie*
- *Avenant n° 1 au contrat de délégation du service public de l'eau potable*

**N° 1040 : AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE POUR LANCER UN APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT D'UNE BALAYEUSE :**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il a demandé deux démonstrations de balayeuses sur la commune, il s'agit de deux modèles différents.

Il précise qu'il serait nécessaire pour l'entretien de la commune de se doter de ce type de matériel.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A L'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres et toutes les démarches s'y rapportant.

**N° 1041 : APPEL D'OFFRES POUR LA REFECTION DES COURTS DE TENNIS :**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il a été prévu au budget communal 2012, la dépense pour la réfection des courts de tennis.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres et toutes les démarches s'y rapportant.

**N° 1042 : AUTORISATION ET CHOIX D'UN A.M.O. (ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE) POUR DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE :**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de faire un appel d'offre et de choisir un A.M.O. pour divers travaux de voirie.

Après consultations, deux devis ont été reçus des différents bureaux d'études.

Après analyses des offres,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'UNANIMITE,

DECIDE de retenir la société TECHNYS pour un montant de **7 350.00€ HT**, soit **8 790.6€ TTC**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

**N° 1043 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'ECLAIRAGE DU TERRAIN D'ENTRAINEMENT DE FOOT :**

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de choisir une entreprise pour effectuer les travaux d'éclairage du terrain d'entraînement de foot.

Trois entreprises ont été contactées et nous ont fait parvenir un devis :

Entreprise COURTIN SARL pour un montant de **14 380.00€ HT**

CEGELEC pour un montant de **19 198.70€HT**

Ent JL FASSIER pour un montant de **17 628.30€HT**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A 17 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. BLANCHARD)

DECIDE de retenir l'entreprise COURTIN SARL pour un montant de 14 380.00€HT

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

**COMPOSITION DU BUREAU :**

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 18 septembre 2012 autorisant la modification des statuts, notamment l'article 5 (composition du bureau).

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la modification des statuts de la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

**A 2 voix POUR (M. PERCIK, M. BEAUGRAND), 11 CONTRE (M. NASSAU, Mme MICHARD, M. DELAUAUX, M. DENEST, M. BLANCHARD, Mme MISZCZAK, Mme PIOT, M. ALLONCLE, M. DE MATOS, Mme BALLON, Mme CONSEIL) et 4 ABSTENTIONS (Mme RANDEL, Mme BOGHE, M. PETER, Mme NERIS)**

REFUSE la modification des statuts de la Communauté de Communes.

**N° 1045 : DECISION MODIFICATIVE:**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'annuler un titre émis sur l'exercice 2010 pour des frais de scolarité 2008/2009 pour le SIRP C-FONTAINE GASTINS QUIERS de frais de scolarité pour un enfant non domicilié à Rozay-en-Brie.

Aussi, ce syndicat conteste ce titre du fait qu'il possède tous les équipements nécessaires pour accueillir cet enfant et qu'aucune dérogation n'a été faite.

Monsieur le Maire demande de délibérer et de l'autoriser à effectuer la décision modificative suivante sur le budget communal 2012 :

En moins en dépenses de fonctionnement :	<b>-490€</b> au compte <b>611</b> chapitre <b>011</b>
En plus en dépenses de fonctionnement :	<b>+490€</b> au compte <b>673</b> chapitre <b>67</b>

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE,

ACCEPTE la modification budgétaire énoncée ci-dessus.

**N° 1046 : CONVENTION SCENES RURALES POUR LA SAISON 2012/2013 :**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'Act'Art, association départementale culturelle et artistique, organisme associé du Conseil Général de Seine et Marne, est missionné pour mettre en œuvre un dispositif de création et de diffusion de spectacles sur le territoire du Département : Les Scènes Rurales.

La commune de Rozay-en-Brie et Act'art s'associent dans le cadre du développement de ces objectifs.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la nouvelle convention pour l'année 2012/2013.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

**A 6 voix POUR** (*Mme BOGHE, M. NASSAU, M. PERCIK, M. DE MATOS, Mme BALLON, M. BEAUGRAND*),

**3 voix CONTRE** (*Mme PIOT, M. BLANCHARD, Mme MICHARD*)

**9 ABSTENTIONS** (*M. DENEST, M. DELAVAUUX, Mme RANDEL, Mme BLOND, M. PETER, Mme MISZCZAK, M. ALLONCLE, Mme NERIS, Mme CONSEIL*)

APPROUVE la signature de la convention avec Act'Art,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et toute pièce y afférent.

**N° 1047 : ADHESION DES COMMUNES DE DAMMARIE LES LYS ET PRINGY AU SIESM 77 :**

Vu la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et, notamment, son article 33,

Vu la délibération du Syndicat Intercommunal des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion des communes de Dammarie les Lys et Pringy.

Considérant que le S.I.E.S.M. a été créé pour devenir un syndicat départemental,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'adhésion des communes de Dammarie les Lys et Pringy au SIESM.

**N° 1047 : ADHESION FONDS SOLIDARITE LOGEMENT :**

En application de la loi n°2004-809 du 13 août 2004, le Département à pleine compétence pour le Fonds de Solidarité Logement (FSL) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Le FSL intervient auprès des ménages en difficulté sous forme d'aides financières individuelles pour l'accès ou le maintien dans le logement ainsi que le paiement des factures liées à la consommation de fluides ou d'énergies, etc....

Le Département a voté sa participation au FSL, qui s'élève pour 2012 à 3 700 000€. De ce fait, il sollicite les communes afin d'obtenir un soutien financier et PROPOSE de passer une convention d'adhésion.

Le montant de la contribution s'élèverait à : **3€** par logement social. Pour ROZAY-EN-BRIE le nombre de logements sociaux est réparti de la façon suivante :

- Square de la Cité : 89
- Place du Marché au Blé : 4 soit un total de 93 logements.

Ce qui représente un montant de : **279€/an** à verser au PACT Seine et Marne (649 avenue de Bir-Hakeim BP 45 77350 LE MEE SUR SEINE).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE

**ACCEPTE** d'adhérer au Fonds de Solidarité Logement.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion avec le Département de Seine et Marne.

**N° 1049 : RAPPORT ANNUEL D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE :**

En application de l'article 2 de la loi du 8 février 1995 dite « Loi Mazeaud », un rapport annuel d'exploitation du service public de l'eau doit être présenté au Conseil Municipal.

La Lyonnaise des Eaux a établi un rapport sur les prix et la qualité des services pour **l'année 2011**.

Monsieur le Maire présente un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public **d'eau potable** pour l'année 2011 et demande de prendre connaissance des **résultats du rapport annuel 2011** qui sera mis à la **disposition du public** au secrétariat de mairie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

**PREND** connaissance des **résultats du rapport annuel 2011** qui sera mis à la **disposition du public** au secrétariat de mairie.

**N° 1050 : RAPPORT ANNUEL D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT :**

En application de l'article 2 de la loi du 8 février 1995 dite « Loi Mazeaud », un rapport annuel d'exploitation du service public de l'assainissement doit être présenté au Conseil Municipal.

La Lyonnaise des Eaux a établi un rapport sur les prix et la qualité des services pour **l'année 2011**.

Monsieur le Maire présente un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'année 2011 et demande de prendre connaissance des **résultats du rapport annuel 2011** qui sera mis à la **disposition du public** au secrétariat de mairie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

PREND connaissance des **résultats du rapport annuel 2011** qui sera mis à la **disposition du public** au secrétariat de mairie.

**N° 1050 : CHANGEMENT DE NOM DE L'ASSOCIATION ALLIANCE MUSICALE DE ROZAY EN BRIE :**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal qui s'est réuni le 13 avril 2012 a voté l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 500.00€ à l'ALLIANCE MUSICALE.

L'appellation de cette association a été modifiée et remplacé par L'ECOLE DE MUSIQUE DE ROZAY EN BRIE.

Monsieur le Maire propose d'effectuer le versement à cette nouvelle association.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

ACCEPTE d'effectuer le versement de cette subvention à l'association L'ECOLE DE MUSIQUE DE ROZAY EN BRIE.

**N° 1051 : AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par un contrat en date du 11 janvier 2008 reçu en Préfecture le 15 janvier 2008, la Commune a confié à la Lyonnaise des Eaux France l'exploitation par affermage du service public d'eau potable pour une durée de 12 ans.

Afin de résoudre les problèmes de qualité et de quantité de la nappe de Champigny, des collectivités de la Brie Centrale dont la Commune de Rozay-en-Brie, ont décidé de réaliser des ouvrages de transport et d'interconnexion avec le tronçon francilien de la Liaison Seine Amont Marne alimenté en eau potable à partir des usines des traitements d'eau de Seine.

La première tranche des travaux de raccordement mise en service en juillet 2010 permet d'alimenter la commune de Courpalay à partir du forage et de l'unité de traitement des pesticides de Rozay-en-Brie.

Les conditions techniques et financières d'alimentation en eau de Courpalay par Rozay-en-Brie en attente du raccordement final sont définies par une convention tripartite.

Considérant qu'il y a lieu de faire un avenant au contrat autorisant le délégataire à vendre de l'eau en gros à la commune de Courpalay selon les termes et dispositions de la convention tripartite entre la commune de Rozay-en-Brie, Courpalay et le producteur la Lyonnaise des Eaux France.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'UNANIMITE,

ACCEPTE les termes de l'avenant n°1 au contrat de délégation du service public de l'eau potable

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de délégation du service public de l'eau potable et toutes pièces y afférentes.

### **Questions diverses :**

Le Conseil Municipal entend :

- M. DENEST demander la date de démarrage des travaux de la station d'épuration. M. PERCIK précise qu'ils débuteront fin octobre 2012.
- M. DE MATOS informer qu'il a été décidé par la Commission Animation d'organiser une soirée pour le 31 décembre 2012.
- Monsieur PERCIK signaler qu'il a reçu M. LECOSSAIS organiste et Président des Amis des Orgues qui envisage d'organiser un festival de musique « Sur les pas des Couperins » entre Rozay en Brie et Chaumes en Brie. Il sollicitera l'aide de la Commune.

Séance levée à 21h45.